



INVERNESS

Politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs

Adopté le 11 août 2020 – R-0160-08-2020

INTRODUCTION

La mission du service des loisirs d'Inverness est d'offrir des opportunités de loisirs actualisées et accessibles aux citoyens en contribuant au maintien et au développement de la qualité de vie de la collectivité.

OBJECTIF

La Municipalité d'Inverness souhaite encourager la participation des jeunes âgés de moins de 18 ans à diverses activités de sports d'équipe et individuels telles que le hockey, le hockey cosom, la ringuette, le soccer, la natation, le patinage, la gymnastique, les arts martiaux. Par conséquent, la Municipalité d'Inverness souhaite offrir un remboursement partiel des inscriptions aux cours ou activités qui ne sont pas offerts en ses lieux et qui nécessitent des frais additionnels lors de l'inscription pour les participants non-résidents. Les cours ou activités remboursés doivent être offerts dans la MRC de L'Érable ou être limitrophes de celle-ci.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

La nouvelle politique entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020. La période de référence pour l'application de cette politique est du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Toutes demandes doivent être faites **au plus tard le 31 octobre de l'année en cours**.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident permanent d'Inverness et en fournir la preuve si celle-ci est requise;
- Être âgé de moins de 18 ans ;
- Les frais doivent être encourus au cours de l'année de la demande ;

- L'activité ne doit pas être offerte au sein de la municipalité d'Inverness ou par l'un de ses organismes reconnus du fait qu'elle ne possède pas les infrastructures nécessaires ;
- L'activité doit être offerte par une municipalité ou un organisme n'ayant pas d'entente avec la Municipalité d'Inverness ;
- Des frais supplémentaires de non-résidents doivent avoir été facturés lors de l'inscription et doivent apparaître sur la preuve de paiement jointe au formulaire de remboursement;
- **Les frais reliés à un programme « sport-études », « camp spécialisé » ou frais découlant d'une activité libre (glissades, patin, ski, etc.) offert par une école, un organisme ou une entité municipale ne sont pas admissibles.**

FRAIS REMBOURSABLES

Les frais de non-résidents sont remboursables à 50 %.

PROCÉDURES

Tout citoyen qui souhaite obtenir un remboursement de frais de non-résidents doit compléter le formulaire joint à la présente politique et l'acheminer au bureau municipal au plus tard le 31 octobre de l'année en cours avec une copie des inscriptions et reçus de paiement des activités visées par la demande.

Le formulaire de remboursement des frais de non-résidents se trouve sur le site internet de la Municipalité sous l'onglet *Vie culturelle et sportive* puis, dans *Politique de remboursement – loisirs*.

Tout formulaire incomplet et/ou remis après le 31 octobre sera refusé.

OBLIGATIONS DU CITOYEN

Tout citoyen bénéficiant du remboursement des frais de non-résidents s'engage à aviser la Municipalité d'Inverness du retrait ou de l'annulation de son inscription pour laquelle il a reçu un remboursement sans quoi toutes prochaines demandes pourraient se voir refuser pour fausse demande.

La Municipalité d'Inverness se réserve le droit de réclamer le montant des frais de non-résidents octroyé à un citoyen qui cesse l'activité en question ou qui est incapable d'y participer et qui n'aurait pas préalablement avisé la Municipalité.

REMISE DU REMBOURSEMENT

Le remboursement se fera par chèque. Un délai de 30 à 50 jours suivant le dépôt de la demande peut être encouru avant la réception du remboursement par le demandeur.

FORMULAIRE
DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS
ACTIVITÉ DE LOISIRS

CITOYEN

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nom et prénom du représentant légal : _____

Adresse : _____ Inverness (Québec) G0S 1K0

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Date de naissance du participant : _____ Sexe : F ___ M ___

DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Nom de l'activité : _____

Montant des frais de non-résidents associés à l'activité : _____

Lieu de l'activité : _____

Coordonnées bancaires : Inst. : _____ Transit : _____ N° compte : _____

DOCUMENTS À JOINDRE

- Copie de l'inscription et/ou preuve de paiement des activités visées par la demande sur lesquels le montant des frais de non-résidents est identifié ;
- Preuve de résidence (seulement si demandé).

Le formulaire rempli et la copie des documents demandés doivent être acheminés au bureau municipal.

Nom du demandeur (lettres moulées) : _____

Signature : _____ Date: _____
(AAAA-MM-JJ)

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : _____

Statut de la demande : ACCEPTÉ REFUSÉ

Date d'envoi du remboursement : _____